



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE - 92**

N° Spécial

16 octobre 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 16 octobre 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE	Page
DSDEN 92 n° 2017-004	23.05.2017	Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine	3
DSDEN 92 n° 2017-005	06.06.2017	Arrêté portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts de Seine	5
DSDEN 92 n° 2017-006	06.06.2017	Arrêté portant composition du comité technique spécial départemental	6
DSDEN 92 n° 2017-008	12.07.2017	Arrêté portant composition du Conseil Départemental de l'éducation Nationale des Hauts-de-Seine	8
DSDEN 92 n° 2017-009	28.08.2017	Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine	12

Arrêté DSDEN-92 n°2017-004 portant composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine

**La Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État,

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n°90-770 du 31 août 1990, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,

VU l'arrêté rectoral du 9 octobre 2014 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels aux commissions administratives paritaires départementales uniques communes des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort de l'académie de Versailles,

VU le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats aux élections professionnelles 2014 en date du 5 décembre 2014,

VU les lettres de démission de leur mandat de représentant des personnels émanant de Mme Sabine MAZARS en date du 18 avril 2017 et de Mme Stéphanie CARDOSO en date du 24 avril 2017,

VU l'arrêté du 27 avril 2017 portant composition de la CAPD unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine,

A R R Ê T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté du 27 avril 2017 sont abrogées.

Article 2 : La nouvelle composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine est définie comme suit :

• Représentants de l'administration :

Titulaires

Madame Dominique FIS, DASEN-DSDEN des Hauts de Seine,
Madame Pascale BEULZE, Secrétaire générale de la DSDEN des Hauts de Seine
Madame Véronique GARCIA-GILLET, IENA,
Monsieur Alain BOUHOURS, IEN 22^{ème} circonscription (coordination ASH),
Madame Pascale LE GALL, IEN 5^{ème} circonscription (Levallois-Perret),
Madame Christine MOSSÉ, IEN 30^{ème} circonscription (Nanterre préélémentaire),
Monsieur Patrice RODER, IEN 28^{ème} circonscription (Montrouge),
Madame Martine AUSSIBEL, IEN 13^{ème} circonscription (Saint-Cloud),
Monsieur Jean-Louis GAUCHER, IEN 15^{ème} circonscription (Meudon),
Monsieur Frédéric BAC, chef de la division du 1^{er} degré (D1D),

Suppléants

Madame Mariane TANZI, DASEN adjoint,
Monsieur Thierry AUMAGE, DASEN adjoint,
Madame Agnès CARNEL, IEN 16^{ème} circonscription (Issy les Moulineaux),
Monsieur Jean-Paul LAURENT, IEN 12^{ème} circonscription (Rueil-Malmaison),
Madame Valérie NEVEU, IEN 2^{ème} circonscription (Asnières),
Monsieur Régis AUTIÉ, IEN 21^{ème} circonscription (Antony),
Madame Marie EYBERT, IEN 8^{ème} circonscription (Courbevoie),
Madame Sophie AVIGNON, IEN 6^{ème} circonscription (Colombes I),
Madame Valérie SOULAIN, IEN 29^{ème} circonscription (Neuilly/Seine),
Monsieur Yannick LE ROMANCER, chef du bureau D1D1,

- **Représentants des personnels :**

Titulaires

Professeur des écoles « hors classe »

Monsieur Patrick PELLOUX-PRAYER

Instituteurs et professeurs des écoles « classe normale » :

Mme Charlotte BŒUF
Monsieur Pascal HOUDU
Mme Elisa RADUCANU
Mme Sophie MARTIN
Mme Fabienne PASQUIER-ROUVRAIS
Monsieur Stéphane KOPER
Monsieur David PLANCHE
Monsieur Gaëtan LE PORHO
Madame Camille JOYEUX

Suppléants

Professeur des écoles « hors classe » :

Madame Nathalie HAYI

Instituteurs et professeurs des écoles « classe normale »:

Madame Anne GUIGNON
Monsieur Jacky LIZÉ
Madame Stéphanie DUFFOUR
Madame Pauline CANER-CHABRAN
Mme Christine PARAT
Monsieur Éric RACOFIER
Monsieur Pascal ROSAMONT
Monsieur Jean GRIMAL
Madame Julie FAUREL

Article 3 : La Secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui

prendra effet le 23 mai 2017 et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 23 mai 2017

**La Directrice Académique des Services de
l'Éducation nationale
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

Dominique FIS

Arrêté DSDEN-92 n°2017-005 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts de Seine

**La Directrice académique des services de l'Éducation nationale
Directrice des services départementaux
De l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,
VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011, modifié, relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,
VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,
VU le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats au Comité technique spécial du département des Hauts de Seine en date du 4 décembre 2014,
VU l'arrêté rectoral du 17 décembre 2014 habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du département des Hauts de Seine,
VU l'arrêté n°2016-007 du 7 octobre 2016 portant composition du CHSCT spécial départemental des Hauts de Seine.

A R R Ê T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté du 7 octobre 2016 sont abrogées.

Article 2 : Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental des Hauts de Seine est ainsi composé :

- **Représentants de l'administration :**

Madame Dominique FIS, Directrice académique des Hauts de Seine,

Madame Pascale BEULZE, Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine,

• **Représentants des personnels :**

Titulaires

- 1) au titre de la FSU : Mme Claudine BEZOL
Mme Anne GUIGNON
M. Patrick MATHIEU
M. Serge SAMBA
- 2) au titre de la FNEC-FP-FO : Mme Pauline COLIN
- 3) au titre de l'UNSA : Mme Christine MERCIER
- 4) au titre du SGEN-CFDT : M. Olivier HAMON

Suppléants

- 1) au titre de la FSU : M. Jean-François GAY
M. Stéphane KOPER
Mme Sophie MARTIN
Mme Clarisse STOVEN-BUGEAUD
- 2) au titre de la FNEC-FP-FO : M. Tristan BEAL
- 3) au titre de l'UNSA : Mme Murielle BARRAT
- 4) au titre du SGEN-CFDT : M. Jean-Yves BERNARD

Article 3 : La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 6 juin 2017

**La Directrice académique des services de l'Éducation nationale
Directrice des services départementaux
De l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

Dominique FIS

**Arrêté DSDEN 92 2017-006 portant composition
du comité technique spécial départemental**

**La Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État,
VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de L'État,
VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,
VU le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats au Comité technique spécial du département des Hauts de Seine en date du 4 décembre 2014,
VU l'arrêté rectoral du 17 décembre 2014 habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du département des Hauts de Seine,
VU l'arrêté n°2017-001 du 16 janvier 2017 portant composition du CTSD des Hauts de Seine,

A R R Ê T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté du 16 janvier 2017 sont abrogées.

Article 2 : La composition du comité technique spécial départemental est fixée comme suit :

• Représentants de l'administration :

Madame Dominique FIS, Directrice académique des Hauts de Seine,
Madame Pascale BEULZE, Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine,
Le Directeur académique est assisté en tant que de besoin par les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du CTSD.

• Représentants des personnels :

Titulaires

- | | |
|--|---|
| 1) au titre de la FSU : | Mme CARLOTTI Marie-Pierre
Mme BŒUF Charlotte
Mme GIROUD Christel
Mme RADUCANU Élisabeth
M. BEAUSSIER Julien |
| 2) au titre de la FNEC-FP-FO : | Mme FAUREL Julie |
| 3) au titre de l'UNSA : | Mme SIRE Fabienne |
| 4) au titre du SGEN-CFDT : | M. BERNARD Jean-Yves |
| 5) au titre de la CGT : | M. SERRE Samuel |
| 6) au titre du SNALC, SNE, SPLEN-SUP : | Mme GROSMANGIN Clotilde |

Suppléants

- 1) au titre de la FSU : M. HOUDU Pascal
M. BIERCE Matthieu
M. RACOFIER Éric
Mme ROYER Geneviève
Mme HAYI Nathalie
- 2) au titre de la FNEC-FP-FO : M. GALLAND Richard
- 3) au titre de l'UNSA : M. AUTRET Julien
- 4) au titre du SGEN-CFDT : M. DEBOVES Laurent
- 5) au titre de la CGT : M. GRIMAL Jean
- 6) au titre du SNALC, SNE, SPLEN-SUP : M. PRUEDE Stéphane

Article 3 : La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 6 juin 2017

La Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale
Directrice des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hauts de Seine

Dominique FIS

Arrêté DSDEN 92 n°2017-008 portant composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;
VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du Conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
VU l'arrêté DSDEN 92 n°2016-007 du 9 novembre 2016 portant composition du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine ;

VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,
VU la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du Conseil départemental au sein des organismes divers ;
VU les propositions de Monsieur le Président de l'Association des Maires du département des Hauts-de-Seine ;
SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'arrêté DSDEN 92 n°2017-002 du 6 mars 2017 sont abrogées.

Article 2 :

La composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale est la suivante :

1) Dix représentants des collectivités locales :

Communes :

Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE
Madame Pénélope FRAISSINET
Madame Marie-Christine MARTINOLI
Madame Leïla LEGHMARA

Suppléants

Madame Irène TALLA
Madame Catherine PICARD
Madame Sylvie BOSSET
Monsieur David LEFEVRE

Conseil départemental :

Titulaires

Madame Nicole GOUETA
Madame Nathalie LÉANDRI
Madame Aurélie TAQUILLAIN
Madame Camille BEDIN
Monsieur Pierre OUZOULIAS

Suppléants

M. André MANCIPOZ
Monsieur Denis LARGHERO
Madame Alice LE MOAL
Madame Isabelle CAULLERY
M. Patrick JARRY

Conseil régional :

Titulaire

N..

Suppléant

N.....

2) Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat

Fédération syndicale unitaire :

Titulaires

Suppléants

Madame Marie-Pierre CARLOTTI
Madame Charlotte BŒUF
Monsieur Erwin ESTAY
Madame Éliisa RADUCANU
Monsieur Jean-François GAY

Monsieur Pascal HOUDU
Monsieur Julien BEAUSSIER
Monsieur Jacky LIZÉ
Monsieur Matthieu BIERCE
Madame Christel GIROUD

FNEC-FP-FO :

Titulaire

Suppléant

Madame Pauline COLIN

Monsieur Tristan BÉAL

U.N.S.A. Éducation :

Titulaire

Suppléant

Monsieur Gilles DELISLE

Monsieur Charles BARDOU

S.G.E.N.-C.F.D.T.

Titulaire

Suppléant

Monsieur Jean-Pierre BAILLS

Monsieur Laurent DEBOVES

C.G.T.

Titulaire

Suppléant

Monsieur Jean GRIMAL

Monsieur Samuel SERRE

SNALC, SNE, SPLEN-SUP

Titulaire

Suppléant

Madame Clotilde GROSMANGIN

Monsieur Stéphane PRUEDE

3) Dix représentants des usagers

4) Sept représentants des parents d'élèves

Fédération des conseils de parents d'élèves

Titulaires

Suppléants

Madame Françoise BRIAND
Madame Ahlam MARQUE
Monsieur Denis LAUDEREAU

Monsieur Patrice BEAUDOU
Monsieur Gwenaél LUNEAU
Madame Ève NIELBIEN DIAKANUA

Monsieur Marcel CERF
Madame Joëlle PARIS

Monsieur Thierry GIBERT
Monsieur Philippe NICOLAS

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

Titulaires

Monsieur Jean-Loup DUJARDIN
Monsieur Laurent ZAMECZKOWSKI

Suppléants

Madame Isabelle AUBRUN
Madame Carole GAILLARD

5) Un représentant des associations complémentaires

Titulaire

Monsieur Amadou DIEW (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

Suppléant

Monsieur Robert LESNE (association départementale des pupilles de l'enseignement public)

6) Deux personnalités qualifiées désignées

- par le préfet

Titulaire

Madame Maria GARCIA -
coordonnatrice du service
d'accompagnement et d'information pour
la scolarisation des élèves handicapés
des Hauts-de-Seine (SAIS92)

Suppléant

Madame Emmanuelle HOCHEREAU,
Directrice de l'Union départementale des
associations familiales des Hauts de
Seine (UDAF 92)

- par le président du conseil départemental

Titulaire

Madame Claudine BATTU

Suppléant

Monsieur Christian PELEGRY

7) A titre consultatif

Un délégué départemental de l'Éducation nationale

Titulaire

Madame Estelle AZUELOS

Suppléant

Monsieur André DAURIEL

Article 3 :

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 12 juillet 2017

LE PRÉFET,

PIERRE SOUBELET

Arrêté DSDEN-92 n°2017-009 portant composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine

**La Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État,
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires,
VU le décret n°90-770 du 31 août 1990, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,
VU l'arrêté rectoral du 9 octobre 2014 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels aux commissions administratives paritaires départementales uniques communes des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort de l'académie de Versailles,
VU le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats aux élections professionnelles 2014 en date du 5 décembre 2014,
VU les lettres de démission de leur mandat de représentant des personnels émanant de Mme Sabine MAZARS en date du 18 avril 2017, de Mme Stéphanie CARDOSO en date du 24 avril 2017, de Monsieur Gaëtan LE PORHO en date du 21 juillet 2017 et de Madame Marie VIENNOT en date du 26 août 2017,
VU l'arrêté du 23 mai 2017 portant composition de la CAPD unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine,

A R R Ê T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté du 23 mai 2017 sont abrogées.

Article 2 : La nouvelle composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts de Seine est définie comme suit :

Représentants de l'administration :

Titulaires

Madame Dominique FIS, Directrice académique des Hauts de Seine,
Madame Pascale BEULZE, Secrétaire générale de la DSDEN des Hauts de Seine
Madame Véronique GARCIA-GILLET, IENA,
Madame Hélène BEAUREPAIRE, IEN ASH sud,
Madame Pascale LE GALL, IEN 5^{ème} circonscription (Levallois-Perret),
Madame Brigitte CERVONI, IEN 10^{ème} circonscription (Nanterre II),
Monsieur Patrice RODER, IEN 23^{ème} circonscription (Sèvres),
Madame Martine AUSSIBEL, IEN-ASH nord,
Monsieur Jean-Louis GAUCHER, IEN 15^{ème} circonscription (Meudon),
Monsieur Frédéric BAC, chef de la division du 1^{er} degré (D1D),

Suppléants

Madame Mariane TANZI, DASEN adjointe,
Monsieur Dominique TERRIEN, DASEN adjoint,
Madame Elisabeth LAZON, IEN 30^{ème} circonscription (maternelle/CASNAV/FC),
Monsieur Jean-Paul LAURENT, IEN 12^{ème} circonscription (Rueil-Malmaison)
Madame Valérie NEVEU, IEN 2^{ème} circonscription (Asnières),
Monsieur Régis AUTIÉ, IEN 21^{ème} circonscription (Antony),
Madame Marie EYBERT, IEN 8^{ème} circonscription (Courbevoie),
Madame Sophie AVIGNON, IEN 6^{ème} circonscription (Colombes I),
Madame Sophie TARISTAS, adjointe au chef de la division du 1^{er} degré,
Madame Christelle SIROUX, chef du bureau D1D1,

• **Représentants des personnels :**

Titulaires

Professeur des écoles « hors classe »

Monsieur Patrick PELLOUX-PRAYER

Instituteurs et professeurs des écoles « classe normale » :

Mme Charlotte BŒUF
Monsieur Pascal HOUDU
Mme Elisa RADUCANU
Mme Sophie MARTIN
Mme Fabienne PASQUIER-ROUVRAIS
Monsieur Stéphane KOPER
Monsieur David PLANCHE
Monsieur Jean GRIMAL
Madame Camille JOYEUX

Suppléants

Professeur des écoles « hors classe » :

Madame Nathalie HAYI

Instituteurs et professeurs des écoles « classe normale »:

Madame Anne GUIGNON
Monsieur Jacky LIZÉ
Madame Stéphanie DUFFOUR
Madame Pauline CANER-CHABRAN
Mme Christine PARAT
Monsieur Éric RACOFIER
Monsieur Pascal ROSAMONT
Madame Marianne PAIMBLANC
Madame Julie FAUREL

Article 3 : La Secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le 1^{er} septembre 2017 et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 28 août 2017

**La Directrice Académique
des Services de l'Éducation nationale
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

Dominique FIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>